

Renseignements et Inscription aux activités de l'UP de Eckbolsheim :

auprès de l'Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg

L'adhésion annuelle à l'Université Populaire de Eckbolsheim **est obligatoire pour tous.** Elle permet de participer à l'ensemble des activités de l'Université Populaire de la Krutenau.

Elle est valable du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Celle-ci est fixée à

- 10 euros par personne
- ou 15 euros pour un couple
- ou 20 euros pour une famille (parents et enfants mineurs)

Pour contacter l'Université Populaire de la Krutenau

Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg
courriel : universitepopulaire.krutenau@laposte.net
Tel : **06 16 60 12 96**

Les permanences se tiendront aux dates suivantes :

14 septembre, 19 octobre, 14 décembre,
18 janvier, 8 février, 15 mars, 12 avril, 10 mai.

Retrouvez toutes les activités proposées dans les différentes antennes locales de l'Université Populaire de la Krutenau sur le site Internet :

www.up-krutenau.com

UNIVERSITE POPULAIRE D'ECKBOLSHEIM

PROGRAMME 2024-2025

Antenne de l'Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins 67000 STRASBOURG
Tél : 06 16 60 12 96

universitepopulaire.krutenau@laposte.net
www.up-krutenau.com



CONFÉRENCES

par Jean-François Kovar

Manouchian et l’Affiche rouge	18 septembre 2024
25 août 1944, la libération de Paris	16 octobre 2024
23 novembre 1944, la libération de Strasbourg	13 novembre 2024
1945, le procès Pétain	18 décembre 2024
6 février 1934, la République en danger	22 janvier 2025
1945-1953, l’Epuración en Alsace	26 février 2025
Robert Wagner, le gauleiter de l’Alsace	19 mars 2025
1953, le procès de Bordeaux	23 avril 2025
1840, le retour des Cendres de l’Empereur	14 mai 2025
1685, la révocation de l’Edit de Nantes	4 juin 2025

le mercredi à 19h Salle socio-culturelle
5, rue du Général Leclerc à Eckbolsheim

Effectif minimum pour l’ouverture : 6 participants
Inscription obligatoire par courriel

Le cycle complet : 70€ / Tarif réduit : 30€

La séance à l’unité : 8 € / 4 €

Gratuit : - 16 ans

CONFÉRENCES en VISIO

Consultez le programme détaillé et modalités d’inscription dans notre programme 2024-2025 sur notre site internet www.up-krutenau.com

Visages de l’Histoire de l’Alsace avec Jean-François Kovar

Jean Geiler de Kaisersberg	27 novembre 2024
Jean Calvin, les années strasbourgeoises (1538-1541)	11 décembre 2024
Jean Sturm, humaniste et pédagogue	8 janvier 2025
Jean-Baptiste Kléber	29 janvier 2025
Madame Tussaud, une vie de cire	12 février 2025
Les mercredis à 19h Effectif minimum pour l’ouverture : 6 participants <i>Inscription obligatoire par courriel auprès de l’UP Krutenau</i>	Le cycle complet 35€

Visites UP PRIVILÈGE

La carte UP Privilège, annuelle et strictement personnelle, vous donne droit à 6 visites exceptionnelles à Strasbourg et en Alsace.

Elle est proposée au prix de **30€ (45€ pour un couple)**, adhésion à l’Université populaire en sus. Modalités pratiques, calendrier complet et souscription de la carte UP Privilège sur notre site internet www.up-krutenau.com

Le Musée de la ruralité	Mardi 17 septembre 2024 à 14h30
Le lieu d’Europe	Jeudi 21 novembre 2024 à 10h30
TNS Tour - immersion dans la scénographie de Dom Juan	Vendredi 10 janvier 2025 à 12h30
L’Agence d’urbanisme à Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS)	Jeudi 23 janvier 2025 à 14h30
L’histoire de la Justice à Strasbourg	Jeudi 24 avril 2025 à 14h30
L’église Saint-Guillaume à Strasbourg	Samedi 31 mai 2025 à 15h



BULLETIN D'ADHÉSION
Université Populaire de Eckbolsheim
 Antenne de l'UP Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement
 et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.

À **U.P. Krutenau** – Maison des Associations
 1A, place des Orphelins – 67000 STRASBOURG

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance dispose d'un délai de 14 jours francs pour **changer d'avis sur son achat**.

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation**. L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
- Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas. Une retenue de 20% sera alors appliquée

Coordonnées	Nom : Prénom							
	Adresse :							
Adhésion	Code postal Ville							
	☎ : Portable							
	Courriel..... <small>Inscription en lettres capitales</small>							
	Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes <input type="checkbox"/>							
<p>L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association</p>								
Inscription	Adhésion obligatoire annuelle : individuelle 10 € <input type="checkbox"/> € ou couple 15 € <input type="checkbox"/> € ou familiale 20 € <input type="checkbox"/> € Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de <input type="checkbox"/> €							
	L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres :							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Inscription aux programmes suivants</th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>.....</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>- €</td> </tr> </tbody> </table>	Inscription aux programmes suivants	Tarif	- €	- €
Inscription aux programmes suivants	Tarif							
.....	- €							
.....	- €							
.....	- €							
Montant total payé : € Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque <small>L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire Tout règlement par chèque est à libeller à l'ordre de l'Université Populaire de la Krutenau</small> <input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs Date et Signature :								
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Réservé à l'UP Krutenau Année : 2024-2025 Saisie le : <input type="checkbox"/> Remise carte adhérent <input type="checkbox"/> Inscription liste de diffusions mails <input type="checkbox"/> Inscription fichier membres </div>								